



PROGRAMME

Conférence en ligne

Règlement européen sur l'approvisionnement responsable en minerais : Quelles sont les leçons apprises pour sa révision et les nouvelles propositions législatives à venir ?

Perspectives de la société civile de la RD Congo et de la Colombie

■ 28 septembre 2021 ■



Contexte

Le 28 septembre 2021, cinq ONG européennes organiseront une conférence en ligne réunissant des représentant-e-s de la société civile congolais, colombienne et européenne, des fonctionnaires de l'Union européenne (UE) et des entreprises. Cet événement fournira des recommandations aux décideurs-euses de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre du Règlement européen sur l'approvisionnement responsable en minerais, ses mesures d'accompagnement ainsi que les règlements européens connexes en cours d'élaboration et de discussion.

Le 1^{er} janvier 2021 a marqué l'entrée en vigueur du Règlement européen sur l'approvisionnement responsable en étain, tungstène, tantale et or (ci-après 3TG) provenant de zones affectées par des conflits et à haut risque. Le Règlement vise à garantir que les entreprises européennes effectuent des contrôles de diligence raisonnable sur leurs fournisseurs jusqu'au milieu des chaînes d'approvisionnement, afin de minimiser et de gérer les risques de violation des droits humains et de rompre le lien entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits violents.

Le Règlement a été couplé au déboursement de 20 millions d'euros de « mesures d'accompagnement » pour sa mise en œuvre par la Commission européenne. Ces mesures visent à aider les pays producteurs, les communautés locales et les acteurs les plus vulnérables à s'engager dans des systèmes de responsabilité tout au long de la chaîne de production. Les mesures comprennent des initiatives ciblant les dynamiques locales d'exploitation illégale, la formalisation des mineurs artisanaux et à petite échelle afin d'améliorer la position des femmes dans l'industrie minière et de soutenir les organisations de la société civile (OSC) dans leurs efforts pour surveiller les chaînes d'approvisionnement et exprimer les griefs de leurs pays respectifs.

Le Règlement représente une première étape importante pour garantir la transparence des chaînes de production minière qui limitent les violations des droits humains. Toutefois, une question demeure : quel est son impact réel dans les pays producteurs, notamment en ce qui concerne les avantages pour les communautés locales et les petits exploitants miniers artisanaux ?

Les OSC locales et européennes ont déjà exprimé un certain nombre de préoccupations concernant le Règlement. Pour n'en citer que quelques-unes : son champ d'application limité (il concerne les chaînes d'approvisionnement jusqu'aux raffineurs et aux fonderies et exclut les produits manufacturés) ; le coût des mécanismes de traçabilité et de certification qui est souvent supporté par les acteurs en amont ; l'absence de normes environnementales ; le risque que les rapports de diligence raisonnable sur papier ne soient l'occasion pour les entreprises de blanchir leurs pratiques sur le terrain ; les seuils d'importation qui peuvent exclure les importations les plus risquées.

Cette conférence est organisée dans la perspective de l'évaluation des mesures d'accompagnement en 2021, du réexamen du règlement en 2023, ainsi que des futures législations en discussion au sein des instances européennes à venir, telles que la législation horizontale sur le devoir de diligence (initiative sur le gouvernement d'entreprise durable) et le règlement sur les batteries qui prévoit des obligations de diligence raisonnable pour certains minerais.

Organisateurs : Réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAc), Germanwatch, IPIS, Justice & Paix, le projet MADINI, Ecumenical Network for Central Africa (ÖNZ).

Avec le soutien financier de :



L'éditeur est responsable du contenu de cette publication.

Programme

■ CONFÉRENCE EN LIGNE ■

Mardi 28 septembre 2021

- 14h30 – 16h30 heure de Bruxelles / Bukavu / Lubumbashi
- 13h30 – 15h30 heure de Kinshasa
- 7h30 – 9h30 heure de Colombie

 BRU	 KIN	 COL	Discussion	Intervenant·e·s
14h30 – 14h40	13h30 – 13h40	7h30 – 7h40	Introduction générale	<ul style="list-style-type: none">■ Clara Debeve, directrice à EurAc
14h40 – 14h55	13h40 – 13h55	7h40 – 7h55	Sujet 1 : Règlement européen sur les minerais de conflit – Enseignements tirés et proposition pour l’avenir	<ul style="list-style-type: none">■ Bienvenu Abeli, coordinateur national, Max Impact (RDC)■ Philipp Dupuis, chef d'unité adjoint C4 : Commerce multilatéral et politique de développement durable, Green Deal, Minerais de conflit à la DG TRADE, Commission européenne
14h55 – 15h10	13h55 – 14h10	7h55 – 8h10	Sujet 2 : Règlement européen – Enseignements tirés et proposition concernant les questions environnementales	<ul style="list-style-type: none">■ Andrés Angel, conseiller scientifique, AIDA (Colombie)■ Ewout Deurwaarder, responsable politique efficacité énergétique, ecodesign et étiquetage énergétique des produits à la DG GROW, Commission européenne
15h10 – 16h30	14h10 – 15h30	8h10 – 9h30	Panel : Quels sont les enseignements tirés du Règlement européen sur l’approvisionnement responsable en minerais pour l’élaboration des règlements européens (Règlement sur les batteries et Règlement sur la diligence raisonnable horizontale) ?	<ul style="list-style-type: none">■ Modéré par Nele Meyer, Legal Adviser – Business and Human Rights, Amnesty EU Office■ Johanna Sydow, Senior Advisor à Germanwatch■ Bernd Lange, eurodéputé, président de la commission INTA, Parlement européen■ Andrés Angel, conseiller scientifique, AIDA (Colombie)■ Olena Wiaderna, directrice générale et membre du Conseil d’administration de LuNa Smelter